

# Valoriser et encourager l'engagement des jeunes

**Dans un rapport\* remis le 22 juin 2015 à Patrick Kanner, ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, France Stratégie, organisme de réflexion, d'expertise et de concertation placé auprès du Premier ministre, analyse la relation complexe entre les jeunes et l'engagement.**

Marie-Cécile NAVES et Bély NABLI, experts à France Stratégie,  
co-auteurs du rapport « Reconnaître, valoriser, encourager l'engagement des jeunes »<sup>\*\*</sup>

**L**e rapport de France Stratégie « Reconnaître, valoriser, encourager l'engagement des jeunes »\* révèle que loin du tableau décliniste d'une jeunesse désengagée et apathique, celle-ci fait montre au contraire d'une culture et de pratiques d'engagement sans cesse renouvelées. Les jeunes n'en restent pas moins dans l'attente d'une meilleure reconnaissance de leur(s) pratique(s) d'engagement(s), que ce soit dans le bénévolat ou le volontariat classiques, ou sous des modalités moins formelles ou plus innovantes. Ils plébiscitent des cadres davantage adaptés à leurs aspirations et à leurs modes d'action, et souhaitent que les organismes de délibération et de décision, dans le monde politique, syndical et associatif, leur fassent davantage de place, les considèrent capables d'assumer et d'exercer des responsabilités. C'est dans cette perspective que le rapport de France Stratégie, formule, à partir de ce constat, une série de propositions articulées autour de trois axes susceptibles de guider l'action publique en faveur de l'« engagement des jeunes ».

Animé par des convictions et/ou des valeurs, l'engagement

\* Ce rapport est disponible sur [strategie.gouv.fr](http://strategie.gouv.fr).

(1) V. Becquet, P. Loncle et C. Van de Velde, *Politiques de jeunesse: le grand malentendu*, Champ social, 2012.

(2) Prouteau L., à partir de l'« Enquête sur la vie associative en France en 2010 », ministère des Affaires sociales et de la Santé, Drees et BVA, 2011.

(3) J.-C. Richez, « Cinq contributions autour de la question de la participation des jeunes », document de travail, Injep, 2012, p. 22.

(4) Source: Crédoc, enquêtes « Conditions de vie et aspirations des Français », 2009-2010.

est un acte volontaire qui procède d'un droit fondamental (les formes d'engagement telles que le vote, le militantisme, la création ou l'adhésion à une association sont reconnues et garanties par la Constitution) et d'une liberté civique, à la fois individuelle et collective (outre la Charte européenne, révisée, de la participation des jeunes à la vie locale et régionale, l'adoption de la Convention relative aux droits de l'enfant par l'Assemblée générale des Nations unies, le 20 novembre 1989, ratifiée par la France, a consacré cette évolution). Certes, dans la morale républicaine, l'engagement est conçu comme un devoir. Or il ne saurait être contraint (par la loi), ou subi ; le discours injonctif (« il faut s'engager ! »), supporté par les jeunes, ne peut qu'être mal vécu dans un contexte d'individualisation<sup>(1)</sup>. Par ailleurs, l'engagement n'échappe pas au poids de déterminismes sociaux et culturels. Le niveau d'études et de diplôme et la catégorie socio-professionnelle sont primordiaux dans la décision à la fois de faire partie d'une association et de s'engager dans une activité de bénévolat ou de volontariat : les cadres et les diplômés du supé-

rieur s'investissent plus que les autres<sup>(2)</sup>. Ce phénomène se vérifie dans toutes les classes d'âge. Les jeunes font montre d'une culture et de pratiques de l'engagement toujours nouvelles, qui se manifestent sous des formes très variées<sup>(3)</sup>. Leur engagement regroupe des réalités et modalités diffuses.

## Des pratiques renouvelées de participation

On assiste ainsi à une prise de distance avec les formes traditionnelles d'engagement politique et syndical. Selon le Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie (Crédoc), seuls 4 % des jeunes de 18 à 29 ans sont membres d'un parti politique, contre 9 % des plus de 30 ans. La proportion est plus faible encore pour les syndicats (3 %, contre 10 % pour les plus de 30 ans)<sup>(4)</sup>. Ce faible niveau de syndicalisation est la conséquence de plusieurs facteurs, dont la précarité et le grand nombre d'emplois atypiques au sein de cette population.

On ne constate pas la même désaffection vis-à-vis du monde associatif : plus de 40 % des moins de 30 ans sont membres d'une association (surtout dans

le sport, mais aussi la culture ou le domaine caritatif), soit presqu'autant que les 30 ans ou plus<sup>(5)</sup>. C'est le signe d'une volonté de participation à la vie sociale et citoyenne, d'autant que les associations bénéficient d'une bonne image auprès de la jeunesse<sup>(6)</sup>. C'est aussi l'indicateur d'une tendance forte à la multiplicité des sphères de socialisation, hors des cadres scolaire et familial.

Les jeunes inventent par ailleurs de nouveaux dispositifs d'expression collective, notamment des mouvements qu'ils estiment davantage représentatifs des problèmes qu'ils rencontrent, ou de nouvelles modalités de mobilisation, surtout via les réseaux sociaux<sup>(7)</sup>. De manière plus générale, la conception et la pratique de l'engagement citoyen sont renouvelées par les outils numériques et souvent portées par des jeunes, en dehors des cadres traditionnels. Le numérique permet de créer des liens, de s'informer en temps réel, d'organiser à distance des événements comme des mobilisations, de toucher des centaines, voire des milliers de personnes en des laps de temps très réduits<sup>(8)</sup>.

## **Susciter et faciliter l'engagement**

Les processus de socialisation et d'engagement se nourrissent mutuellement. Suivant un mouvement circulaire, la dynamique de socialisation au sein de la famille, de l'école et des groupes de pairs prépare et favorise l'acte d'engagement, qui, à son tour, renforce la socialisation de l'individu. Dans cette dynamique, l'école a un rôle à jouer pour contrebalancer le poids des déterminismes sociaux. Son ouverture aux sphères associative et politique est un levier d'action essentiel. L'instauration de journées portes ouvertes aux associations, dans les collèges et les lycées, pourrait faire connaître le monde associatif et la diversité de

*L'engagement des jeunes charrie des enjeux intimement liés à la vie sociale et démocratique du pays, à sa cohésion même, qui justifient que soit déployée une action publique spécifique sur leur engagement, conçu comme un moyen de renforcer le lien social.*

(5) Crédoc, 2015, « Les jeunes investis dans la vie de la cité », rapport. Voir aussi L. Prouteau et F.-C. Wolff, « Adhésions et dons aux associations : permanence et évolutions de 2002 à 2010 », *Economie et statistiques* n° 459, 2013, p. 27-57.

(6) *Ibid.*

(7) 80 % des jeunes de 18-29 ans participent à des sites de réseaux sociaux. Source : Crédoc, enquêtes « Conditions de vie et aspirations des Français ».

(8) D. Cardon, *La Démocratie Internet*, Seuil/République des idées, 2010 ; S. Proulx et F. Jauréguiberry (dir.), *Internet, nouvel espace citoyen*, L'Harmattan, 2002 ; L.W. Bennett, « Changing Citizenship in the Digital Age », in *The John D. and Catherine T. MacArthur Foundation Series on Digital Media and Learning*, 2007, p. 1-24.



ses missions. L'école doit être également continuer d'être un lieu d'apprentissage de la citoyenneté (ce qu'elle fait dans le cadre du « Parcours citoyen et de l'enseignement moral et civique »), via, par exemple, la mise en place d'une activité concrète d'engagement au service de l'intérêt général de tous les élèves. Cette activité donnerait lieu à une évaluation ou l'organisation de débats politiques à l'occasion des élections, et la rencontre de responsables politiques au sein de l'institution scolaire. Néanmoins, susciter la volonté de s'engager ne suffit pas : il convient également de faciliter le passage à l'acte d'engagement en levant les obstacles qui se dressent, tant pour l'exercice du droit de vote

que pour l'engagement bénévole. On pourrait rendre plus simple l'inscription sur les listes électorales et l'exercice du vote lui-même, par une installation de bureaux d'inscription et de bureaux de vote dans certains lieux de vie des jeunes ; cette mesure pourrait être prolongée par une réforme plus volontariste : le droit de vote anticipé, à 16 ans, qu'il s'agirait de mettre en débat. Dans le domaine associatif, on pourrait faciliter l'engagement bénévole des étudiants en leur permettant de faire du bénévolat durant une année au sein d'une association d'intérêt général, et en mettant en place des aménagements dans leur cursus d'étude. Les consultations menées dans



© DR - LICENCE CC

***Les jeunes inventent de nouveaux dispositifs d'expression collective, notamment des mouvements qu'ils estiment davantage représentatifs des problèmes qu'ils rencontrent, ou de nouvelles modalités de mobilisation, surtout via les réseaux sociaux.***

de la jeunesse au sein des organisations politiques, associatives ou syndicales est une solution partielle mais nécessaire pour renforcer leur représentativité. Un tel renouvellement suppose des réformes structurelles (avec la limitation à trois mandats successifs maximum et l'instillation d'une dose de proportionnelle), mais aussi des mesures incitant à une plus grande place accordée aux jeunes dans les investitures fixées par les partis politiques et dans les structures de concertation.

L'engagement des jeunes dans les processus de décision suppose, en outre, la création de nouveaux moyens et cadres d'expression pour qu'ils fassent part de leurs avis sur une politique en cours d'élaboration ou de mise en œuvre. L'institution d'un « Parlement national des jeunes », dont les membres seraient tirés au sort, leur octroierait un espace propre de délibération en vue de peser sur les politiques publiques.

### **Œuvrer pour renforcer la cohésion nationale**

Ces propositions sont nécessaires – mais non suffisantes – pour renouer la confiance entre la jeunesse, d'un côté, et le reste de la population ainsi que les pouvoirs publics, de l'autre. L'enjeu est prégnant: la confiance est un élément constitutif de la cohésion nationale. L'engagement des jeunes charrie en effet des enjeux intimement liés à la vie sociale et démocratique du pays, à sa cohésion même, qui justifient que soit déployée une action publique spécifique sur leur engagement, conçu comme un moyen de renforcer le lien social. Du reste, la frontière entre la catégorie dite des jeunes et le reste du corps social est à relativiser: bien que leur situation soit particulière, ils ne font pas moins partie d'une même communauté nationale, au sein de laquelle l'engagement des uns et des autres contribue, *in fine*, à définir un destin commun. ●

le cadre de ce rapport et un certain nombre d'enquêtes ont permis de pointer le sentiment de manque de reconnaissance dont souffre l'engagement des jeunes. Les compétences et savoir-faire acquis dans l'engagement bénévole ou volontaire doivent donc être davantage reconnus par les structures d'enseignement secondaire et supérieur, pour tous les élèves et étudiants, ainsi que par les acteurs du monde professionnel (employeurs, directions des ressources humaines, agences d'emploi). Pour lutter contre l'inégalité de reconnaissance de l'engagement associatif selon les établissements, il faudrait définir les conditions d'attribution de l'octroi de crédits ECTS (système européen de transfert et d'accu-

mulation desdits crédits) supplémentaires, pour tous les étudiants s'engageant dans le bénévolat. Le déficit de représentation-participation des jeunes constitue un enjeu de légitimité démocratique (des instances politiques, associatives ou syndicales) et d'efficacité des politiques publiques (en particulier lorsqu'elles portent sur la jeunesse). Il convient ainsi de faciliter et d'encourager l'engagement des jeunes dans les processus décisionnels, afin d'envoyer un message de confiance sur leur sens des responsabilités et leur capacité à les assumer. C'est aussi accroître la légitimité, voire l'autorité de ces instances, et conforter ainsi la qualité de leurs décisions ou orientations. Le renforcement de la représentation